

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm;

Vu la décision Inserm n° 2018-107 portant création de l'unité Inserm Ad hoc UA 000006 et nommant Madame Christine PETIT directrice ;

Vu la décision Inserm n° 2019-105 prolongeant l'unité Inserm Ad hoc UA 000006 et prorogeant le mandat de Madame Christine PETIT

Vu la décision Inserm n° 2019-406 prolongeant l'unité Inserm Ad hoc UA 000006 et prorogeant le mandat de Madame Christine PETIT

Vu la décision Inserm n° 2021-227 prolongeant l'unité Inserm Ad hoc UA 000006 et prorogeant le mandat de Madame Christine PETIT

**Décident :**

**Article 1 :** L'Unité Ad hoc UA 6 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

**Article 2 :** L'intitulé de l'unité est « Institut de l'Audition -Hearing Institute ».

**Article 3 :** Madame Anne-Lise GIRAUD est nommée Directrice de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2024.

**Article 4 :** La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

